

Contre la légalisation du cannabis

ATTENTION !!! Les documents présentés sont volontairement très orientés dans un sens ou dans l'autre, ceci afin de générer le débat en classe et favoriser l'esprit critique chez les élèves. Tout n'est donc pas à prendre « Argent comptant ». Pour avoir une vision complète, se référer à la trace écrite de la leçon.

LE DILEMME JURIDIQUE : Efficacité de la répression

- **L'interdit des drogues ne doit pas être affaibli (Source : Notrefamille.com, « [Toutes les infos médicales sur Cannabis : une nouvelle étude confirme la théorie de l'escalade dans la consommation des drogues](#) »)**

La légalisation du cannabis pourrait faire croire aux jeunes qu'il y a certaines drogues "douces" pas ou peu dangereuses et d'autres drogues "dures" très dangereuses, et qu'ils ne risquent donc rien. Or TOUTES les drogues sont dangereuses et doivent par ce fait être interdites !

De plus, une étude parue le 10 janvier 2006 dans le "Behavior Genetics" prouve la théorie de l'escalade selon laquelle la consommation de cannabis facilite l'accès aux drogues plus dangereuses. Cette étude porte sur 219 paires de vrais jumeaux dont un seul membre avait consommé du cannabis avant 18 ans. Les résultats sont sans appels: la probabilité de prise ultérieure de drogues récréatives ("party drug", comme l'ecstasy par exemple) est multipliée par 7,4 et celle de la consommation de drogues dures (comme l'héroïne par exemple) est multipliée par 16,5. Ces résultats viennent confirmer une précédente étude conduite par Michael Lynskey et réalisée auprès de paires de jumeaux australiens, parue dans le "Journal of the American Medical Association" (JAMA).

- **La loi pourrait être efficace, mais à condition de l'appliquer pleinement ! (Source : Le monde, "[Légaliser, dépénaliser ou non le cannabis : le débat résumé en une conversation SMS](#)" par Pierre BRETEAU)**



- Pour la consommation, la loi est claire : « L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende » (Source : [Code de la santé publique - Article L3421-1](#)).
- Pour la détention, les peines peuvent aller jusqu'à 7,5 millions d'euros, et dix ans d'emprisonnement (Source : [Code pénal - Article 222-37](#))
- La production ou la fabrication de stupéfiants, les peines encourues sont de 20 ans (30 ans en cas de commission en bande organisée) de prison ferme (Source: [Code pénal - Article 222-35](#))

En théorie donc, tous les consommateurs de cannabis devraient être en prison! En pratique c'est très rare. A partir de 1978, le ministère de la justice fait en sorte de traiter différemment les consommateurs de marijuana et les autres :

- **mai 1978** : la « circulaire Peyrefitte » préconise d'opérer une distinction entre le cannabis et les autres drogues,

- **mai 1987** : la « circulaire Chalandon » introduit une différence entre usagers occasionnels et « d'habitude »,
- **juin 1999** : la « circulaire Guigou » recommande des mesures alternatives plutôt que des poursuites pour « simple usage »,
- **avril 2005** : la « circulaire Perben » prône une réponse pénale systématique mais adaptée. En cas de possession simple, c'est un rappel à la loi,
- **février 2012** : une nouvelle circulaire dans le même esprit recommande des stages pour les usagers non dépendants, et des injonctions thérapeutiques pour les autres,
- **octobre 2015** : le décret d'application de la « transaction pénale » autorise les officiers de police judiciaire à proposer une amende pour les petits délits, payée immédiatement.

- **Légaliser serait une violation de nos engagements internationaux :**

La France a signé à 3 reprises des engagements internationaux contre la légalisation des substances psychotropes (dont le cannabis):

- [1961: Convention des nations unies](#)
- [1971: Convention de Vienne](#)
- [1988: Convention des nations unies](#)

LE DILEMME ECONOMIQUE : Economie de l'état VS économie souterraine

- **Un exemple de succès de la prohibition du cannabis : la Suède (Source : L'express, « [Tolérance zéro contre la drogue: un succès qui coûte des vies en Suède](#) »)**



La Suède est fière d'être l'un des pays d'Europe où l'on consomme le moins de drogue. La cocaïne, l'ecstasy et même le cannabis sont rares dans les rues et les boîtes de nuit. Et pour cause : depuis 1998, la Suède punit sévèrement la consommation de stupéfiants. Si la police suédoise soupçonne une personne d'être droguée, elle peut l'arrêter et la contraindre à un test d'urine. Un résultat positif amène systématiquement devant un tribunal.

Le pays scandinave insiste aussi sur la prévention, avec de grands programmes de sensibilisation dans les écoles voire les maternelles. Avec succès: ses adolescents de 15-16 ans ont l'un des taux de consommation de drogue parmi les plus bas d'Europe. D'après l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), seulement 9% des élèves suédois ont essayé le cannabis, contre 39% en France.

- **Des exemples d'une augmentation du trafic suite à une dépénalisation (Source : France info, "[Trois idées reçues sur la dépénalisation du cannabis](#)" par Vincent Matalon et Kocila Makdeche)**



La plus grande clémence du Portugal envers les consommateurs a-t-elle limité le trafic ? Un premier coup d'oeil sur les données laisse penser que oui. En 2013, près de 8,7 tonnes de résine ont été saisies par les autorités, indique l'OEDT. Une quantité légèrement plus faible qu'en 1999 (10,6 tonnes), avant la dépénalisation. Mais une analyse un peu plus poussée des données montre que ce n'est pas aussi simple.

Au Portugal, les saisies ont par exemple explosé en 2006, où 61 tonnes ont été confisquées, soit six fois plus qu'avant la dépénalisation.

La situation des Pays-Bas montre que la légalisation n'empêche pas le trafic de cannabis. En 2009, année record de la saisie de cannabis, plus de 24 tonnes de résine et plus de 42 tonnes d'herbe ont été saisies, selon l'office des Nations unies contre la drogue et le crime. Dans le pays, "la dépénalisation de la consommation du cannabis n'a pas fait disparaître le crime organisé, notait en 2014 le criminologue Stéphane Quéré dans L'Express. Celui-ci s'est simplement adapté, et a réussi à prendre pied dans les coffee shops, tout en gardant la main sur la culture du cannabis."

- **Vidéo :** [Conséquences de la légalisation du cannabis aux Pays-Bas sur la criminalité \(Extrait de "C'est pas sorcier - Le cannabis : fumer n'est pas jouer !"\)](#)
- **Une légalisation du cannabis n'entraînera pas une diminution du trafic, bien au contraire...** (Source : Le monde, "[La légalisation des drogues : une illusion](#)", par Bernard LEROY)

Un trafic basé sur la teneur en THC

En même temps que la légalisation, se posera la question de la teneur en THC (molécule responsable de l'effet recherché par les consommateurs). Si on légalise la distribution et l'usage d'un cannabis avec un bas taux de THC, le marché noir sera bientôt inondé par un cannabis à haute teneur comme cela s'est passé aux Pays-Bas, et qui se rapproche des "drogues dites dures". Si ces variantes à forte teneur sont interdites, ce sont les trafiquants qui les distribueront pour répondre et encourager une demande qui existe déjà. De quoi décupler les trafics dans les Cités !

Un trafic basé sur la consommation des mineurs

Les adolescents constituent une part importante des usagers. Les pouvoirs publics ne pourront bien sûr pas autoriser les mineurs à consommer du cannabis. En maintenant l'interdiction de vente aux mineurs, cela revient à encourager le trafic dans cette direction. Pire encore, Les réseaux pourront alors se brancher avantageusement sur le réseau de distribution autorisé mis en place pour les majeurs. Quel créneau commercial pour les trafiquants !

Un trafic d'envergure mondiale

Le trafic de stupéfiants est par nature international. Pour assécher l'économie souterraine, la légalisation devrait être décidée par tous les Etats du monde - sans exception – dans les mêmes formes,

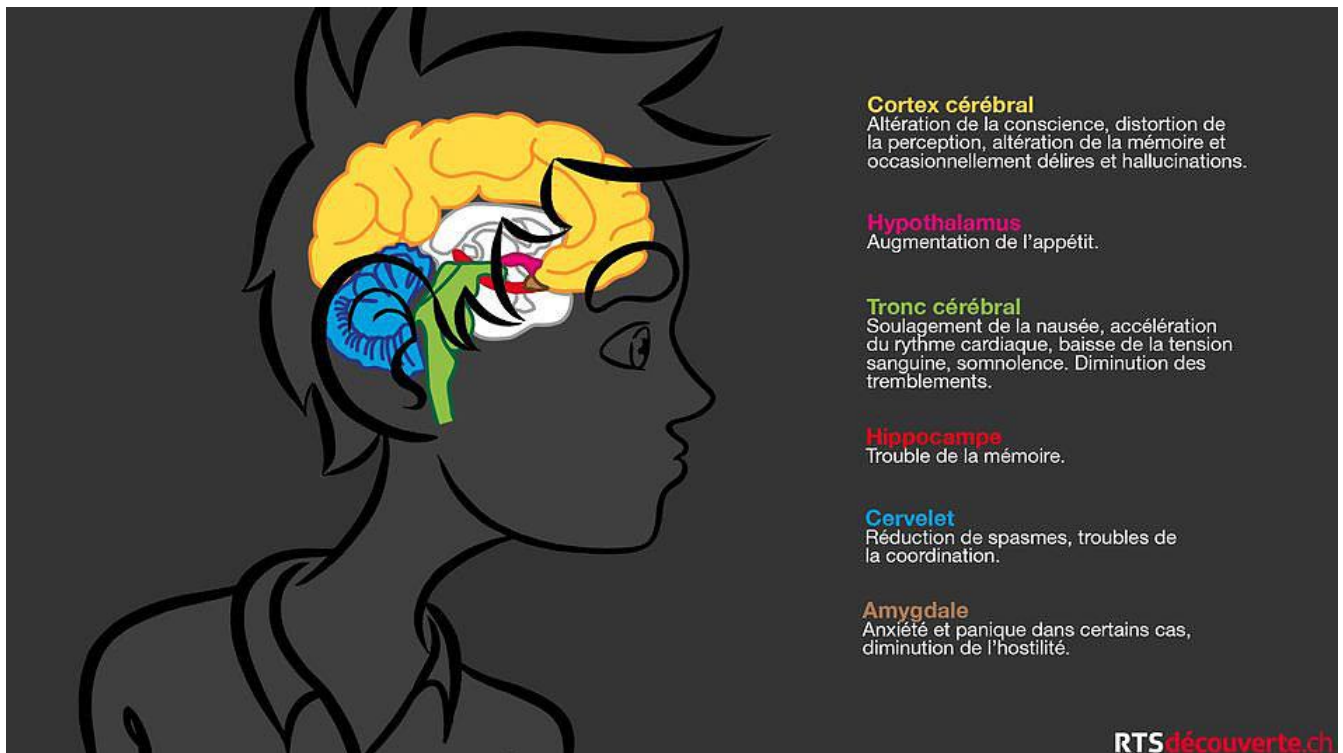
pour exactement les mêmes substances et au même instant. Or, il existe 193 Etats, et chacun fait ce qu'il veut sur son territoire. Une majorité de pays croulent sous les problèmes et ont bien d'autres chats à fouetter en priorité avant de s'en occuper.

Dès lors, dans un monde éclaté entre Etats pour et Etats contre la légalisation, comment empêcher le crime organisé (qui, lui, n'a pas de frontière), de décupler sa richesse et son pouvoir en s'approvisionnant dans les pays où la vente est autorisée et à un prix avantageux puis en vendant au prix fort aux usagers des pays voisins où le cannabis est interdit ? Résultat prévisible : enrichissement et pouvoir décuplé pour le crime organisé avec - en prime - une augmentation de la consommation de drogue.

Si la distribution de drogue est mise à la charge de groupes privés, le crime organisé pourra ainsi se parer d'une vitrine légale. Faut-il rappeler qu'aux Pays-Bas, on a vu des maires menacés de mort parce qu'ils refusaient d'autoriser l'ouverture d'une Coffee-Shop dans leur commune. Dès lors que feront les Etats pour empêcher le crime organisé de prendre - au bout du compte - le contrôle total du marché ?

LE DILEMME SANITAIRE : La nocivité du cannabis

- **Vidéo :** [Conséquences du cannabis sur le cerveau](#) (Extrait de "[C'est pas Sorcier - Le cannabis : fumer n'est pas jouer !](#)")
- **Effet du cannabis sur le cerveau** (Source : RTS Découverte, « [Dossier : le cannabis](#) »)



- **Cannabis et psychose** (Source : RTS Découverte, « [Dossier : le cannabis](#) »)

On entend par psychoses un ensemble de maladies mentales relativement sévères et invalidantes telles que la schizophrénie. Les risques de développer une psychose pour les consommateurs fréquents de cannabis seraient en moyenne jusqu'à quinze fois supérieur à ceux qu'encourent les non-fumeurs, et jusqu'à dix fois plus importants pour ceux d'entre eux porteurs de certaines vulnérabilités d'origine génétique.

- **Vidéo :** [Cannabis et schizophrénie](#) (Extrait de "[Complément d'Enquête - Cannabis, les Sacrifices Du Pétard](#)")

- **Cannabis et intelligence (Source : Le monde, "[Cannabis chez les adolescents : le QI en fumée](#)" de Sandrine CABUT)**

D'après une étude de 2012 de l'université de Duke, des chercheurs néo-zélandais et anglo-saxons concluent, après avoir suivi un millier d'individus pendant vingt ans, qu'une consommation régulière et prolongée de cannabis, commencée à l'adolescence, peut entraîner une altération des performances intellectuelles. Avec une baisse du quotient intellectuel (QI) à l'âge adulte allant jusqu'à 8 points. Ce niveau est loin d'être anodin, insistent les auteurs de l'article. "Les personnes qui perdent 8 points de QI à l'adolescence ou dans la vingtaine peuvent être désavantagées par rapport à leurs pairs du même âge, dans la plupart des aspects importants de la vie et pour les années à venir", écrivent-ils. Et de rappeler que le QI est corrélé à de nombreux paramètres : accès à des études supérieures et à un bon emploi, performances au travail, niveau de revenus, mais aussi tendance à développer des maladies cardiaques ou un alzheimer, risque de décès prématuré... "Certains pensaient que les troubles de la mémoire et de l'attention disparaissaient à l'arrêt de la prise de cannabis. Cette étude montre que les perturbations sont peut-être irréversibles, et suffisamment importantes pour être gênantes dans la vie quotidienne", commente Philippe Arvers, médecin épidémiologiste et addictologue (Centre de recherche du service de santé des armées, Grenoble).

- **Vidéo : [Cannabis et mémoire](#) (Extrait de "[Complément d'Enquête - Cannabis, les Sacrifiés Du Pétard](#)" "Extrait de "[Complément d'Enquête - Cannabis, les Sacrifiés Du Pétard](#)")**
- **Cannabis et isolement social**

Les extraits ci-dessous sont des témoignages anonymes recueillis sur des forums sur internet. Ils illustrent le repli sur soi et l'abandon de l'insertion sociale (études, travail, amis, famille, etc.) suite à la consommation régulière de cannabis.

"Dès que tu commences à t'isoler, à passer ta journée à fumer et à tout remettre au lendemain, c'est clair que ça va plus !!" *Bicycle*

"La seule motivation qu'il me reste est de me libérer de la plante pour régler mes problèmes matériels immédiats. Je n'arrive plus à faire les choses qui me déplaisent comme payer mes factures, je suis trop distrait, je repousse au lendemain ... Ce n'est pas mon caractère, je suis plutôt sérieux et entreprenant." *lol666*

"Quand j'ai commencé à fumer en terminale, nous étions 6 amis, ambitieux, heureux et bien dans nos baskets. 10 ans plus tard, je suis le seul rescapé. L'un s'est suicidé à l'âge de 22 ans, 2 autres enchainent cures sur cures et sont au chômage et pour les deux derniers, le bédouin aura eu raison de leurs ambitions et de leurs rêves d'ados." *L'alchimiste*

- **Vidéo : [Cannabis et dépression](#) (Extrait de "[Complément d'Enquête - Cannabis, les Sacrifiés Du Pétard](#)" "Extrait de "[Complément d'Enquête - Cannabis, les Sacrifiés Du Pétard](#)")**
- **Cannabis et conduite (Source : "[Sensibilisation aux risques routiers](#)" par Philbert GOSSET)**

DROGUE

Cannabis et risque d'accident



Cannabis + conduite

X 1,8

Le risque d'être responsable d'un accident mortel



Cannabis + Alcool + conduite

X 14

Le risque d'être responsable d'un accident mortel

- **Vidéo :** [Les dangers du cannabis \(Extrait de "C'est pas Sorcier - Le cannabis : fumer n'est pas jouer !"\)](#)

- **Cannabis et trouble de la fertilité (Source : RTS Découverte, « [Dossier : le cannabis](#) »)**

La consommation de cannabis a des conséquences sur la qualité du sperme. En 2003, une étude effectuée sur 22 hommes fumant du cannabis quatre fois par semaine depuis cinq ans a montré des spermatozoïdes moins nombreux et présentant un comportement anormal: ils bougeaient trop vite et trop tôt, ce qui diminue leurs chances d'atteindre l'ovule et de le féconder.

- **Cannabis et cancer (Source : [Stop-cannabis.ch](#), « Cannabis et cancer », par Anne-Sophie Glover-Bondeau)**

On sait qu'a priori le principe actif du cannabis, le tétrahydrocannabinol (THS) n'est pas cancérigène. Mais on sait aussi que la façon la plus fréquente de consommer de la marijuana est de la fumer. Et cette fumée de marijuana contient beaucoup de substances chimiques cancérigènes que l'on trouve dans la fumée de tabac - cadmium, benzopyrène, dioxines, nitrosamines, hydrocarbures polycycliques aromatiques- auxquelles s'ajoutent 60 composés cannabinoïdes (substances chimiques). D'après une étude menée en 2006, la fumée d'un joint est beaucoup plus toxique que celle du tabac: sa consommation fait inhaler 6 à 7 fois plus de goudron et de monoxyde de carbone que la cigarette, car les bouffées prises sont plus profondes.

- **Vidéo :** [Le cannabis provoque le cancer \(Extrait de Futura sciences, "Interview : le cannabis peut-il soigner le cancer ?"\)](#)